



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division de l'organisation scolaire, de l'enseignement
privé et de la prospective (DOSEPP)**

DOSEPP 5 – Gestion des moyens des collèges publics et de l'offre de formation académique

Arrêté modificatif

Relatif à la carte des sections sportives scolaires dans les collèges et les lycées publics et à la carte des formations professionnelles dans les lycées publics de l'académie de Dijon

La rectrice de l'académie de Dijon

Vu l'arrêté relatif à la carte des sections sportives scolaires dans les collèges et les lycées publics et à la carte des formations professionnelles dans les lycées publics de l'académie de Dijon du 8 avril 2021

ARRÊTE

L'annexe 2 de l'article 2 de l'arrêté relatif à la carte des sections sportives scolaires dans les collèges et les lycées publics et à la carte des formations professionnelles dans les lycées publics de l'académie de Dijon du 8 avril 2021 évolue de la façon suivante :

Les lignes relatives à :

71 0710048S MACON LPO RENE CASSIN 1BTS2 ARCHIT. METAL : CONCEPT. REALIS. 1

89 0891159B AUXERRE LYCEE PROFESSIONNEL SAINT GERMAIN 3EME PREPA-METIERS 15

sont supprimées.

Madame la secrétaire générale de l'académie, mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 10 mai 2021

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Sandrine BENYAHIA